

Communauté de communes : vote du budget sous tension



Le président Alain Castel a mis l'accent sur le travail fastidieux pour élaborer les budgets de la nouvelle grande intercommunalité./Photo DDM.

Longue séquence que le vote du budget primitif 2017 de la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises (PHG) le 19 avril à Marignac. Il aura fallu plus de 5 heures avant que les huit budgets annexes et le budget général soient votés, après de multiples interventions de part et d'autre de la salle.

Avant d'ouvrir la séance, le président Alain Castel a tout d'abord remercié Sylvie Gibiart, directrice générale des services, Sophie Guridi et Brigitte Megardon, directrices générales adjointes, pour le travail mené. Il a d'emblée annoncé qu'il souhaitait demander un audit financier avec perspectives sur 5 ans, et un audit sur la restructuration des services. «Il est nécessaire de faire un point sur nos possibilités financières pour nous permettre de dégager de l'investissement, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement», souligne ce dernier.

Des taxes en hausse

Pascal Beuvelot, vice-président en charge des finances, a enchaîné en présentant les budgets. «À ce terme de notre mandat, nous n'avons pas de références. Avec les budgets des trois anciennes communautés de communes, il nous a fallu interpréter», indique-t-il. En termes de fiscalité, la taxe d'habitation est passée de 13,08 à 14,388 %, la taxe foncière sur le bâti de 4,06 à 4,466 %, la taxe foncière sur le non-bâti de 14,53 à 15,983 %. Soit environ 10 % d'augmentation sur les trois taxes ménagères. La cotisation foncière des entreprises est passée de 36,97 à 37,23 % (soit une augmentation de 0,7 %). Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle fut votée et augmentée pour les communes de l'ancien canton de Saint-Béat (+ 7 %) et celles de l'ancien canton de Luchon (+ 10 %) ; les communes de l'ex-canton du Haut Comminges n'étaient pas concernées, le Sivom du Haut Comminges ayant encore toutes compétences en la matière. Toujours est-il, qu'avec un budget de fonctionnement de 15 millions d'euros, la communauté de communes PHG a donc eu besoin d'arbitrer ses dépenses de fonctionnement afin d'arriver à l'équilibre. Sur ce budget, une prime plancher statutaire de 453 900 € a été fixée pour le fonctionnement de l'office de tourisme de 1re catégorie. Seuls les projets lancés par les anciennes communautés de communes ont été inscrites au budget d'investissement à l'exception d'un projet d'acquisition foncière à Luchon, lequel a provisoirement été retiré le temps d'une nouvelle étude, et avant d'être représenté aux conseillers communautaires.

Malgré une ambiance quelque peu tendue, tout particulièrement du côté des élus du luchonnais (lire en page 31), les budgets ont fini par être votés. «Il s'agit d'un budget très difficile à mettre en place pour lequel des arbitrages draconiens ont été étudiés avec l'ensemble des vice-présidents, souligne le président Alain Castel, afin de réduire les dépenses de fonctionnement pour arriver à l'équilibre. Ça n'a pas été simple et pour autant, nous avons été dans l'obligation d'agir en augmentant les impôts de nos populations. Certes, cette fusion est prévue dans le cadre de la loi NotrE et nous conduit à réduire les frais de fonctionnement mais la mise en place des nouveaux services génèrent actuellement, et contrairement à ce que prévoit la loi, des dépenses d'organisation supplémentaires. S'il doit y avoir des économies, elles ne seront effectives qu'après les premières années d'exercice de la communauté de communes».